

SYSTÈME DE GESTION DES ACCÈS DES COLLECTIVITÉS DANS LES DÉCHETTERIES

Le SMDO a décidé d'équiper ses déchetteries d'un système de gestion des accès des collectivités. Un dispositif composé d'une barrière placée à l'entrée des déchetteries et d'un lecteur de cartes détenu par nos agents, permettra de vous identifier.

Ce système vous donnera une garantie de conditions optimales d'accueil et de conseil, et assurera une meilleure facturation.

Procédure d'accès à la déchetterie

A l'entrée de chacune des déchetteries, vous présenterez votre carte à puce correspondant au véhicule référencé à notre agent d'accueil équipé d'un lecteur de carte.

Si toutes les conditions d'autorisation d'accès sont réunies, vous aurez le droit d'accéder à la déchetterie.

L'accès des collectivités - Rappel

Vous êtes une Collectivité et vous souhaitez accéder aux services des déchetteries.

Pour cela, vous devez faire une demande préalable de carte auprès du SMDO. Une copie de la carte grise de chaque véhicule concerné devra être fournie.

A votre arrivée à la déchetterie, grâce à votre carte, l'agent de déchetterie vous identifiera et indiquera le type et la quantité de déchets apportés.

Pour tous dépôts dits « spéciaux » (peintures, phytosanitaires, solvants,...) vous devrez vous munir d'un bon de commande de votre collectivité et vos dépôts seront facturés par émission d'un titre de recette du Trésor Public sur une fréquence semestrielle.

La distribution des cartes se fera par voie postale.

Aucun accès sans carte ne sera accepté.

Le Directeur,


Gilles CHOQUER

ACCÈS DÉCHETTERIES

DEMANDE DE CARTE POUR UN VÉHICULE DE COLLECTIVITÉ

Une carte *SPÉCIFIQUE PAR VÉHICULE* est remise par le Syndicat Mixte du Département de l'Oise. Cette carte ne peut en aucun cas être utilisée pour un véhicule autre que celui auquel il aura été attribué.

Commune ou groupement de communes :		
SIRET : _ _ _ _ _ _ _ _ 0_ 0_ _ _ obligatoire		
APE/NAF : _ _ _ _ _		
Adresse :		
Code postal : _ _ _ _ _		Commune :
Nom du responsable :		
Téléphone :	Fax :	Mobile :
N° d'immatriculation du véhicule 1 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 2 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 3 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 4 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 5 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 6 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 7 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 8 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 9 :	_ _ _ _ _ _ _	
N° d'immatriculation du véhicule 10 :	_ _ _ _ _ _ _	

En préalable à toute attribution d'une carte d'accès aux déchetteries, le demandeur s'engage à respecter le règlement en vigueur sur le site. S'il ne dispose pas de ces règles, il devra en faire la demande auprès du Syndicat Mixte du Département de l'Oise ou du personnel sur place.

Date de mise à disposition : 3 semaines après réception du courrier au SMDO.



Joindre une copie de la carte grise de chaque véhicule

Fait à :

Le : / /

Signature et cachet de l'association :

Demander à transmettre au :

Syndicat Mixte du Département de l'Oise
 SERVICES TECHNIQUES
 CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex
 Tél. 03 44 38 29 00
 Fax 03 44 38 23 61
www.smvo.fr

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Syndicat Mixte du Département de l'Oise CS 30316 - 60203 COMPIÈGNE Cedex